



Rapport du député Letchimy sur les RUP dans les politiques de l'Union européenne

M. Serge LETCHIMY, député de la Martinique a remis à M. Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, son rapport de mission sur la prise en compte des spécificités des régions ultrapériphériques dans les politiques de l'Union européenne. Le Gouvernement lui avait en effet confié une mission « aux fins de lui proposer des pistes concrètes qui permettraient d'améliorer la prise en compte des spécificités des RUP dans les politiques communautaires ». Outre une description du statut européen des régions ultrapériphériques et de l'évolution du cadre juridique qui fonde la reconnaissance de leurs spécificités, le rapport se propose de dépasser les divergences d'interprétation du Traité entre la Commission européenne et les régions ultrapériphériques, et formule 43 propositions concrètes de renforcement des politiques sectorielles, aussi bien dans le domaine agricole, de la pêche, du tourisme et du traitement des déchets. Il propose également une nouvelle méthode de traitement des dossiers relatifs aux filières d'avenir.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 – BCE

Lors de sa réunion du 6 juin 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « les informations disponibles ont confirmé notre évaluation qui avait conduit à l'abaissement des taux directeurs début mai. Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires et, en particulier, du crédit demeurent atones. Les anticipations d'inflation à moyen terme pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. Dans le même temps, les données d'enquêtes récentes relatives au climat des affaires font état d'une légère amélioration par rapport à un bas niveau de départ. L'orientation accommodante de notre politique monétaire, ainsi que l'amélioration significative de la situation sur les marchés financiers depuis mi-2012, devraient contribuer à soutenir les perspectives d'une reprise économique plus tard dans l'année. Dans ce contexte général, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. (...) Le taux de croissance annuel négatif des prêts aux sociétés non financières (en données corrigées des cessions de prêts et de la titrisation) est passé de -1,3 % en mars à -1,9 % en avril. (...). Plus généralement, la faible dynamique des prêts continue de refléter essentiellement l'état actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers. (...) Afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel que la réduction de la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro se poursuive et que la capacité de résistance des banques soit renforcée quand cela s'avère nécessaire. Des progrès ont été accomplis depuis l'été dernier en termes d'amélioration de la situation des banques en matière de financement, de renforcement de la base de dépôts domestiques dans les pays en proie à des difficultés et de réduction de la dépendance à l'égard de l'Eurosystème, comme en témoignent les remboursements effectués au titre des opérations de refinancement à long terme d'une durée de trois ans. De nouvelles avancées décisives dans la mise en place d'une union bancaire permettront d'atteindre cet objectif. En particulier, le Conseil des gouverneurs insiste sur le caractère crucial du futur mécanisme de surveillance unique (MSU) et d'un mécanisme de résolution unique (MRU) dans le processus de retour vers un système bancaire intégré. Ces deux mécanismes doivent donc être mis en place rapidement ».

2 – Union économique et monétaire

La Commission européenne a publié le 5 juin son rapport de convergence 2013 sur la Lettonie, accompagné d'un court résumé explicatif à l'intention des citoyens qui en donne le contexte. La Commission considère que la Lettonie a atteint un degré élevé de convergence économique durable avec la zone euro et propose au Conseil d'autoriser le pays à adopter la monnaie unique à partir du 1^{er} janvier 2014.

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

1 – Décret n° 2013-384 du 7 mai 2013 définissant les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent ad hoc mentionné au VI de l'article L. 561-3 du code monétaire et financier

Ce décret prévoit dans quelles conditions l'Autorité de contrôle prudentiel peut exiger la désignation d'un représentant permanent de la part d'établissements de paiement et de monnaie électronique, ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'Espace économique européen et qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France

2 – Décret n° 2013-385 du 7 mai 2013 fixant les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier

Ce décret pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 a pour objet de fixer les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).



Après le passage des marchés financiers (1999) et de la monnaie (2002) à l'euro, l'Europe se dote de l'euro scriptural avec SEPA (*Euro Payments Area* - Espace unique de paiement en euros). Conformément au règlement européen N° 260/2012, **les nouveaux instruments de paiement européens remplaceront définitivement leurs équivalents nationaux au plus tard le 1er février 2014.**

Toutes les entreprises sont concernées

SEPA s'applique à tous les virements et prélèvements de masse, nationaux ou transfrontaliers. Ainsi, les virements et les prélèvements que nous connaissons actuellement ne pourront plus être utilisés après **le 1er février 2014**.

Le projet de migration aux nouveaux instruments de paiement doit être lancé sans délai

SEPA rend indispensable des modifications dans les systèmes d'information et de paiement de l'ensemble des acteurs concernés (entreprises, banques,...) qui doivent adapter leur fonctionnement, au plus tôt, car tout retard :

- générera inévitablement des réalisations de modifications dans l'urgence, avec le surcoût lié à une telle démarche,
- peut constituer un risque de blocage des paiements (règlement fournisseurs, salaires, recouvrement de créances, ...) si les évolutions nécessaires n'ont pas été réalisées à temps.

SEPA, c'est également une opportunité à saisir qui permet de disposer d'instruments de paiement harmonisés, simplifiés et fiables pour les opérations d'achats et de ventes et c'est aussi l'occasion de revoir sa stratégie en termes d'organisation et de gestion de sa trésorerie.

Prenez contact avec votre banquier et votre expert-comptable

Dans la conduite du projet de migration SEPA, les interlocuteurs privilégiés sont les établissements bancaires, les experts-comptables, mais aussi les conseils en système d'information, les éditeurs de logiciels et les associations professionnelles.

Pour obtenir des conseils et des informations utiles sur la marche à suivre, quelques **liens utiles** :

- le site du Comité national SEPA, www.sepafrance.fr
- le site de l'IEDOM, www.iedom.fr/iedom/migration-sepa qui met à disposition la brochure publiée par la Banque de France, « **Réussir votre migration à SEPA** », la présentation faite lors des réunions d'information organisées dans les DOM en avril, ainsi que le dossier de presse correspondant.
- le site du CFONB, www.cfonb.org qui permet d'obtenir les documents et brochures sur les nouvelles opérations SEPA (dans les rubriques Prélèvement - Effet de commerce -TIP et Virement - Télé règlement).
- le site de la FBF : <http://www.banques-sepa.fr/>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Publication : « Tableau de bord économique de la Guyane »

Publié dans le cadre du partenariat Cerom, le tableau de bord économique de la Guyane apporte une vision synthétique et rapide de l'évolution conjoncturelle de notre territoire au travers d'une sélection d'indicateurs macroéconomiques choisis. La dernière parution, en français et en anglais, est accessible chaque trimestre pour la Guyane comme pour l'ensemble des DOM sur le site du partenariat CEROM : www.cerom-outremer.fr/cerom/.



Carburants

L'arrêté préfectoral fixe, à compter du 1^{er} juin 2013, le prix de vente au détail des carburants à 1,71 € / litre pour l'essence (stable) et 1,54 € / litre pour le gazole (- 1 centime). Selon les services de l'Etat, ces évolutions s'expliquent par les éléments suivants :

- une légère hausse de la moyenne des cotations du pétrole brut (+ 0,6 %) ;
- une légère baisse de la moyenne des cotations du super (- 0,7 %) et du gazole (- 0,4 %) ;
- une stabilisation du cours du dollar qui permet de conserver les prix des carburants à un niveau stable.

Le prix de la bouteille de gaz est fixé à 22,14 €, soit une diminution de 40 centimes qui s'explique par la baisse de la moyenne des cours du butane (- 6,0 %).

Prix à la consommation

En avril 2013, l'indice des prix à la consommation (IPC) est en légère baisse en Guyane (- 0,1 %), dû à celle des prix de l'énergie (- 1,3 %) et des services (- 0,2 %). Sur un an, l'indice des prix augmente de 1,3 %, principalement tiré par la progression des prix de l'alimentation (+ 3,3 %) et des services (+ 1,0 %). L'augmentation des prix en Guyane est identique à celle constatée en Guadeloupe (+ 1,3 %). Elle est sensiblement inférieure à celle observée à La Réunion (+ 2,1 %) mais reste toutefois supérieure à l'évolution enregistrée pour la Martinique (+ 0,9 %) et la France entière (+ 0,7 %).

Fonds européens

Le séminaire Convergence s'est tenu cette année en Guyane du 28 au 31 mai 2013. Cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme EUROP'ACT, ce séminaire constitue un lieu d'échanges entre tous les acteurs des Fonds européens dans ou pour les régions ultrapériphériques (les services de l'Etat, des collectivités territoriales d'outre-mer, les opérateurs publics, les acteurs socio-économiques ainsi que les représentants des instances européennes). Le séminaire convergence 2013 était destiné à préparer les prochains programmes européens en tenant compte des nouveautés pour la période 2014-2020 et à échanger sur les bonnes pratiques et les leçons de la période 2007-2013.

Social

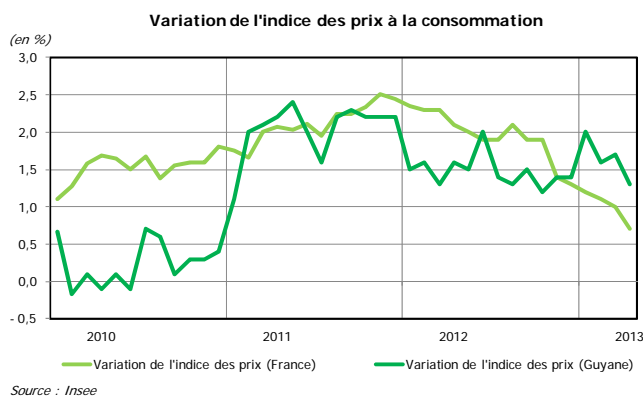
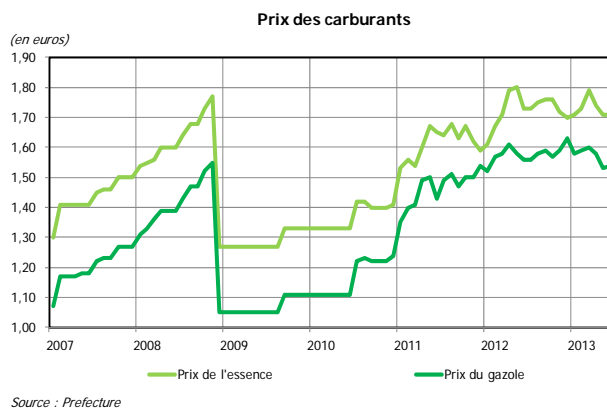
Le premier ministre a annoncé la fin du Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité (RSTA) au 31 mai 2013 soit cinq mois après sa date initialement prévue. Le RSTA, qui avait été mis en place suite aux mouvements de 2008-2009, avait pour but de soutenir le pouvoir d'achat dans les départements d'outre-mer. Financé par l'Etat, il pouvait permettre à un travailleur percevant moins de 1,4 Smic, d'accroître son revenu mensuel pour un montant pouvant aller jusqu'à 100 euros. A partir de juin 2013, les anciens allocataires du RSTA relèveront du dispositif du Revenu de Solidarité Active.

Spatial

Le lanceur Ariane 5 a lancé avec succès, depuis le Centre spatial guyanais, le cargo ATV4 « Albert Einstein » de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). Il s'agit du 69^{ème} décollage pour le lanceur lourd européen depuis son premier vol le 4 juin 1996 et le 55^{ème} succès d'affilée. L'ATV (Automated Transfer Vehicle), d'une masse de plus de 20 tonnes placée en orbite basse, est le vaisseau le plus lourd jamais mis sur orbite par la fusée, en dépassant l'ATV3. Ce véhicule, conçu par EADS Astrium, a pour but de ravitailler la Station Spatiale Internationale (ISS) en eau, air, vivres, carburant, pièces de rechange et matériel scientifique avec près de sept tonnes de cargaison. Le 5^e et dernier lancement d'un ATV, nommé Georges Lemaitre, par Arianespace et l'ESA est prévu pour mi-2014.

Association entrepreneuriale

Une nouvelle organisation professionnelle voit le jour en Guyane. Après le MEDEF, la CGPME, la FRBTP et les MPI, la Fédération des Très Petites Entreprises (FTPE) vient combler un espace encore inoccupé en mutualisant des actions au bénéfice des entreprises de moins de 20 salariés qui représentent plus de 90 % des entreprises marchandes hors agriculture de Guyane et plus de 30 % des effectifs salariés. Le projet de la FTPE a été porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Guyane.



ACTUALITES REGIONALES

Coopération sino-caribéenne

Le Président chinois Xi Jinping a rencontré, à Trinidad-et-Tobago, son homologue surinamais, Désiré Delano Bouterse. A cette occasion, le président de la République populaire de Chine a rappelé que la communauté chinoise au Suriname, qui fêtera cette année les 160 ans de son implantation, est la plus importante des Caraïbes et fait partie intégrante de la multiculturalité surinamaïse. Selon le président chinois, cette réunion avait pour but de renforcer la coopération dans les domaines de la construction d'infrastructures, de la forêt, des mines, de l'industrie pétrolière, la conservation de l'eau et dans les secteurs liés à la qualité de vie. Le Président Bouterse espère pour sa part obtenir de cet échange un soutien au développement économique et à la formation.

SUIVI INDICATEURS CHIFFRES

Les variations mensuelles et annuelles sont corrigées des variations saisonnières et de l'effet jours ouvrés (CVS-CJO)

| | Sur le mois | | Indicateurs | Données brutes | Var. mensuelle CVS | Var. sur un an CVS | Sources | |
|--|-------------|--|--|----------------|-----------------------------|--------------------|------------------------|----------------------------------|
| | | | | | | | | |
| PRIX | ↓ | | Prix à la consommation (indice base 100 en 1998, avec tabac) | Avr-13 | 126,8 | -[0,1%] | [1,3 %] | Insee |
| | ↑ | | Prix administré du litre d'essence | Juin-13 | 1,71 | [0,0%] | -[1,2%] | Préfecture/Dieccte |
| MARCHE DU TRAVAIL INDICATEURS SOCIAUX | ↑ | | Demandeurs d'emploi (DEFM A) | Avr-13 | 20 276 | [2,9%] | [14,5%] | Pôle emploi |
| | ↓ | | Nombre de bénéficiaires de l'allocation chômage | Déc-12 | 8 265 | -[1,2%] | [6,5%] | Pôle Emploi |
| | ↑ | | Nombre de bénéficiaires du RSA (1) | Avr-13 | 15 654 | [2,8%] | [11,1%] | Caf |
| | ↓ | | Prestations nettes versées (1) | Avr-13 | 8,4 M€ | -[8,5%] | [5,9%] | Caf |
| | | | | Cumul | 33,6 M€ | | [9,9%] | |
| CONSUMMATION | ↓ | | Recettes d'octroi de mer | Déc-12 | 10,8 M€ | -12,2% | -3,1% | Douanes |
| | | | Cumul | | 128,2 M€ | | 5,0% | |
| | ↓ | | Importations de biens de consommation (BC) (3) | Avr-13 | 15,2 M€ | -5,3% | -7,9% | Douanes |
| | | | Cumul | | 51,1 M€ | | 5,0% | |
| ↓ | | | Ventes de véhicules neufs aux particuliers | Mai-13 | 213 | -26,3% | -29,0% | Somafi |
| | | | Cumul | | 1 470 | | -13,9% | |
| INVESTISSEMENT | ↑ | | Importations de biens d'équipement (BE) (3) (4) | Avr-13 | 44,0 M€ | 10,9% | 14,7% | Douanes |
| | | | Cumul | | 163,1 M€ | | 28,7% | |
| ↑ | | | Ventes de véhicules utilitaires | Mai-13 | 90 | 33,6% | 25,7% | Somafi |
| | | | Cumul | | 351 | | -17,5% | |
| COMMERCE EXTERIEUR | ↓ | | Exportations (3) | Avr-13 | 22,4 M€ | -20,0% | 150,0% | Douanes |
| | | | Cumul | | 89,8 M€ | | 83,5% | |
| ↑ | | | Importations (3) (4) | Avr-13 | 148,7 M€ | 11,4% | 21,6% | Douanes |
| | | | Cumul | | 522,7 M€ | | 30,0% | |
| SPATIAL | | | Tirs effectués | Cumul à Mai-13 | 2 tirs (1 Ariane 5, 1 Vega) | | 3 tirs à Mai-12 | Arianespace |
| | | | Satellites lancés | Cumul à Mai-13 | 5 satellites | | 5 satellites et 1 ATV* | |
| BTP | ↓ | | Ventes de ciment (hors filler, liant et big bag) | Avr-13 | 7 841 tonnes | -3,6% | -13,2% | Ciments guyanais |
| | | | Cumul | | 30 372 tonnes | | -2,4% | |
| INDUSTRIE | ↑ | | Exportations d'or en volume (3) | Avr-13 | 213 kilos | 696,2% | 217,5% | Douanes |
| | | | Cumul | | 414 kilos | | -21,6% | |
| | ↑ | | Exportations d'or en valeur (3) | Avr-13 | 7,5 M€ | 421,6% | 265,6% | Douanes |
| | | | Cumul | | 15,0 M€ | | -10,8% | |
| ↓ | | | Cours de l'once d'or | Avr-13 | 1 485,49 \$ | -[6,7%] | -[9,9%] | London Bullion Market Assoc./AFD |
| ↑ | | | Grumes sorties de forêt | Déc-12 | 20 767 m3 | 89,0% | 228,8% | ONF |
| | | | Cumul | | 74 878 m3 | | 1,9% | |
| AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE | ↑ | | Exportations de crevettes (3) | Avr-13 | 62 tonnes | 32,4% | 168,6% | Douanes |
| | | | Cumul | | 215 tonnes | | 1,9% | |
| | ↑ | | Exportations de poissons (3) | Avr-13 | 62 tonnes | 29,2% | 40,8% | Douanes |
| | | | Cumul | | 242 tonnes | | 29,2% | |
| | | | Exportations de riz (2) (3) | Avr-13 | 0 tonne | n.s | n.s | Douanes |
| | | | Cumul | | 0 tonne | | n.s | |
| TOURISME | ↓ | | Trafic de passagers (arrivées-départs-transits) | Mars-13 | 32 640 | -3,0% | 3,0% | CCIRG |
| | | | Cumul | | 98 502 | | 5,0% | |
| ↑ | | | Nombre de nuitées | Janv-13 | 23 000 | 1,1% | -8,4% | Insee |
| | | | Cumul | | 23 000 | | -8,4% | |

[Données non CVS]

*ATV pour Automated Transport Vehicule (Vehicule Automatisé de Transfert), vaisseau cargo spatial développé par l'Agence spatiale européenne pour ravitailler la Station spatiale internationale

(1) Mise en place du RSA début 2011, remplaçant le RMI. Données non CVS compte tenu du nombre trop faible d'observations.

(2) Trop grand nombre de points atypiques concernant le riz.

(3) Données provisoires ; les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières provisoires qui sont révisables pendant 2 ans.

(4) Données excluant l'importation exceptionnelle du navire d'exploration pétrolière affrété par Shell en juin 2012.

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

| | taux | date d'effet |
|--|-------|--------------|
| Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème | 0,50% | 02/05/2013 |
| Taux de la facilité de prêt marginal | 1,00% | 02/05/2013 |
| Taux de la facilité de dépôt | 0,00% | 02/05/2013 |

| Taux d'intérêt légal | | | | Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13) | | | | |
|----------------------|------|-------|----------------|--|-------|-------|-------|-------|
| ANNEE | 2013 | 0,04% | JO du 01/03/13 | Livret A et bleu | LDD | LEP | PEL* | CEL* |
| ANNEE | 2012 | 0,71% | JO du 08/02/12 | 1,75% | 1,75% | 2,25% | 2,50% | 1,25% |

* hors prime d'Etat

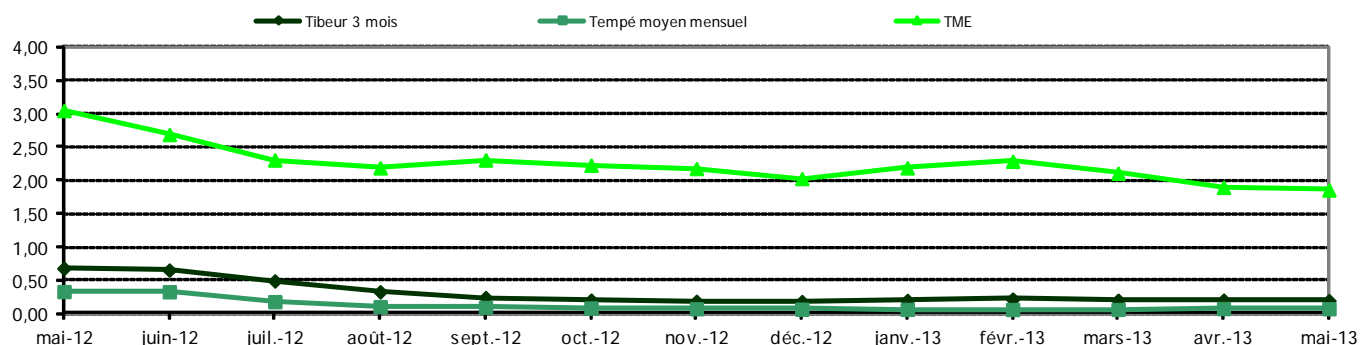
| Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel) | | | | TIBEUR (Mai 2013) | | | | |
|---|---------|---------|---------|---|---------|---------|---------|--|
| Février | Mars | Avril | Mai | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an | |
| 0,0683% | 0,0702% | 0,0819% | 0,0784% | 0,1120% | 0,2010% | 0,3020% | 0,4850% | |
| Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME) | | | | Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO) | | | | |
| Février | Mars | Avril | Mai | Février | Mars | Avril | Mai | |
| 2,29% | 2,11% | 1,90% | 1,86% | 2,49% | 2,31% | 2,10% | 2,06% | |

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2013)

| Crédits aux particuliers | Seuils de l'usure | Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale | Seuils de l'usure |
|---|-------------------|--|--------------------------|
| Prêts immobiliers | | | |
| Prêts à taux fixe | 5,43% | Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament | 8,09% |
| Prêts à taux variable | 5,01% | Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable | 3,75% |
| Prêts-relais | 5,55% | Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe | 5,29% |
| Autres prêts | | Découverts en compte (1) | 13,37% |
| Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros | 20,29% | Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans | 5,03% |
| Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros | 16,25% | Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale | Seuils de l'usure |
| Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros | 11,48% | Découverts en compte (1) | 13,37% |

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

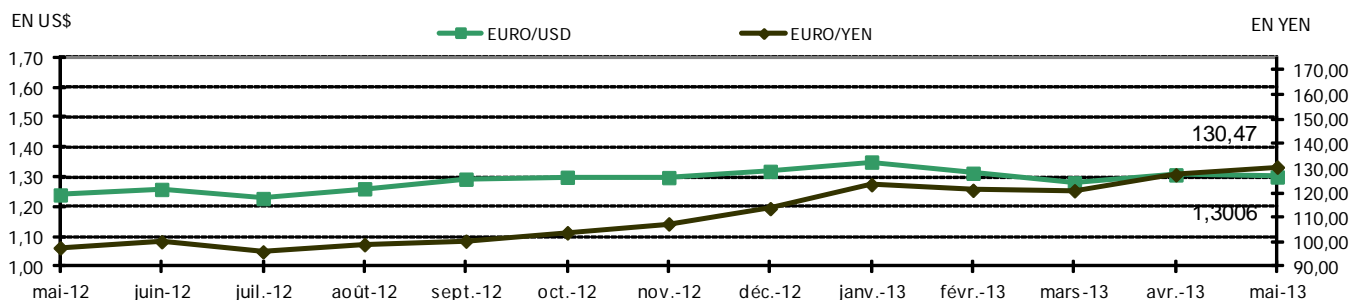
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

| | | | | | |
|----------------------------|-----------|---------------------------|----------|------------------------------|-----------|
| EURO/USD (Etats-Unis) | 1,3006 | EURO/ZAR (Afrique du sud) | 13,2174 | EURO/SRD (Surinam) | 4,289 |
| EURO/JPY (Japon) | 130,4700 | EURO/BWP (Botswana) | 11,24810 | EURO/ANG (Ant. Néerl.) | 2,3265 |
| EURO/CAD (Canada) | 1,3434 | EURO/SCR (Seychelles) | 15,3350 | EURO/DOP (Rép. Dom.) | 53,5546 |
| EURO/GBP (Grande-Bretagne) | 0,85370 | EURO/MUR (Maurice) | 40,486 | EURO/BBD (La Barbade) | 2,5994 |
| EURO/SGD (Singapour) | 1,6412 | EURO/BRL (Brésil) | 2,7664 | EURO/TTD (Trinité et Tobago) | 8,34 |
| EURO/HKD (Hong-Kong) | 10,0981 | EURO/VEF (Vénézuéla) | 8,1779 | EURO/XPF (COM Pacifique) | 119,33170 |
| EURO/MGA (Madagascar) | 2857,8153 | EURO/XCD (Dominique) | 3,5092 | EURO/FC (Comores) | 491,96775 |

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

| | | | | | |
|----------|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| 1 EURO = | 40,3399 BEF | 6,55957 FRF | 40,3399 LUF | 200,482 PTE | 15,6466 EEK |
| | 1,95583 DEM | 0,787564 IEP | 2,20371 NLG | 5,94573 FIM | |
| | 166,386 ESP | 1936,27 ITL | 13,7603 ATS | 340,750 GRD | |
| | 239,640 SIT | 0,585274 CYP | 0,429300 MTL | 30,1260 SKK | |